

PROJET DE SERVICE

SAVS POLYVALENT
DU BASSIN D'ARCACHON

2026 – 2031

*Version éditée
le 04/03/2026*

SAVS POLYVALENT B.A.
39 route des Lacs 33380 BIGANOS
05.57.70.70.18
secretariat@savspoly-ba.com

Table des matières

Préambule et méthodologie

Fiche signalétique

Lexique

1	Le cadre général du SAVS POLYVALENT	6
1.1	L'histoire du GCSMS SAVS	6
1.2	Les valeurs portées par le GCSMS et la philosophie de l'accompagnement.....	7
1.3	Le cadre juridique	8
1.4	Les missions du SAVS	9
1.5	Modalités d'accompagnement du SAVS.....	10
2	Le public accompagné.	11
2.1	Les besoins des personnes accompagnées et prestations proposées.	11
2.2	Modélisation des modalités d'accompagnement.	22
3	Organisation.....	24
3.1	Les ressources humaines.....	24
3.1.1	Accompagnement des équipes.....	24
3.1.2	Organigramme et fiches de poste.....	24
3.2	Les différentes réunions.....	24
3.3	Les outils institutionnels	28
3.4	La démarche continue de la qualité et promotion de la bientraitance.....	29
3.5	Dynamique partenariale.....	29
3.6	Le comité technique du GCSMS	30
4	Le plan directeur à 5 ans	31

Préambule et Méthodologie.

La loi 2002-2 rend obligatoires l'élaboration et la mise en œuvre de projet d'établissement et de service.

En effet, dans son article 12, la loi précise : « *Pour chaque établissement... médico-social, il est élaboré un projet d'établissement..., qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination... d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement* ».

Le Projet de service est un outil de référence pour les professionnels, les personnes accompagnées et les partenaires :

- Document ressource, car il permet aux professionnels de situer leurs actions, leur cadre et de s'approprier les évolutions et des valeurs communes.
- Document à visée descriptive, projective et stratégique avec son plan directeur en fin de document,
- Outil de positionnement et de négociation avec les partenaires, les autorités et collectivités publiques,
- Outil de communication mis à dispositions des professionnels, des stagiaires, des personnes accompagnées et des partenaires.

La démarche d'actualisation du projet de service.

Ce projet de service a été réactualisé à partir du projet de service de 2020-2025, en prenant en compte l'évolution de la population en matière de besoins et en s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de santé.

Ce projet a été réalisé avec la participation :

- Des personnes accompagnées (analyse des questionnaires de la satisfaction chaque année, de leur implication au sein de la réunion annuelle de participation et leur participation aux réunions de service).
- Des salariés du GCSMS, dans le cadre des réunions de service.
- Du comité technique des SAVS du GCSMS animé par la direction du SAVS Polyvalent ainsi que l'engagement au sein du M.A.I.S.
- Les administrateurs du groupement dans le cadre des assemblées générales.
- Les résultats de l'évaluation de la qualité et les conclusions du Conseil Départemental concernant ce rapport.
- Du retour des partenaires dans le cadre des réunions mensuelles.

Les intitulés rouges font référence aux outils institutionnels. Ils sont cités dans ce projet de service et sont accessibles par l'ensemble des professionnels et des autorités de tarification et de contrôle.

Fiche signalétique.

Date de l'agrément :	28 mai 2010
N° FINS :	33 003 42 99
Direction :	Elise HILSELBERGER
Catégorie du service :	Service d'Accompagnement à la Vie sociale
Discipline :	Accueil ou accompagnement sans hébergement de personnes adultes en situation de handicap
Mode de fonctionnement :	Prestation en milieu ordinaire
Population :	À partir de 20 ans sans limites d'âge
Agrément :	52 places
Territoire d'intervention :	Le bassin d'Arcachon Nord et Sud et le Val de Leyre
Mode de tarification :	Conseil départemental de la Gironde

Les Services d'Accompagnement à la Vie sociale sont des services médico-sociaux issus du décret du 11 mars 2005 du code de l'Action sociale et des Familles. S'adressant à des adultes en situation de handicap, ils contribuent à la réalisation de leur projet de vie. Ces services s'inscrivent dans la politique de libre choix de vie des personnes et concourent à leur volonté de vivre à domicile.

Les SAVS sont soumis à la procédure d'autorisation et d'évaluation qui s'applique à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux.

Lexique.

AED : Aide éducative à Domicile
AEMO : Action éducative en Milieu ouvert
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
APEA : Appartement de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie (dispositif de l'APF)
APF : Association des Paralysés de France
APPV : Assistant au Projet et au Parcours de Vie
ASEPT : Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires
ATINA : Association Territoire et Intégration Nouvelle-Aquitaine
C2RP : Centre Référent de Réhabilitation psychosociale (Tour de Gassies)
CACIS : Centre Accueil Consultation Information Sexualité
CAF : Caisse d'Allocations familiales
CARSAT : Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail
CAUVA : Centre d'Accueil en Urgence de Victimes d'Aggression
CCAS : Centre Communal d'Action sociale
CERHES : Centre Ressource Handicaps et Sexualités
CFA : Centre de Formation des Apprentis
CMP : Centre Médico Psychologique
CRA : Centre Ressources Autisme (Charles Perrens)
CREDAH : Centre de Référence des Déficits de l'Attention et Hyperactivité (Charles Perrens)
CRPS : Centre de Réhabilitation psychosociale (Tour de Gassies)
DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes
ERHR : Équipe Relais Handicaps Rares
ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESSMS : Établissement et Service sociaux et médicaux sociaux
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
GEM : Groupe d'Entraide Mutuel
IRSA : Institut Régional des Sourds et Aveugles
MDPH : Maison Départementale des Personnes handicapées
MDS : Maison Départementale des Solidarités
PIST 33 : Plateforme d'Information et de Soutien aux Tuteurs familiaux
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SIAD : Service de Soins infirmiers à Domicile
SPA : Société Protectrice des Animaux
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UNADEV : Union Nationale des Aveugles et Déficients visuels

1 Le cadre général du SAVS POLYVALENT

1.1 L'histoire du GCSMS SAVS

En 2008, quatre associations RÉNOVATION, IRSA, ADAPEI 33 et APF France Handicap ont souhaité se réunir autour d'un projet commun en répondant à un appel à projets du Département de la Gironde. Ensemble, ils créent un service d'accompagnement à la vie sociale polyvalent sur le bassin d'Arcachon et s'engagent dans une convention constitutive de coopération.

Le SAVS polyvalent a ouvert en 2011. Il est géré par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-social (GCSMS) dans lequel siègent 4 associations membres. C'est-à-dire que toutes les décisions stratégiques ou de fonctionnement concernant le SAVS, sont votées en assemblée générale qui a lieu deux fois par an (avril et octobre).

La notion de polyvalence telle qu'elle est définie par le Conseil départemental porte à la fois sur **la nature des handicaps** (physique, intellectuelle, psychique ou sensorielle), **la diversité des besoins** des personnes bénéficiaires et **des prestations** proposées par le SAVS.

La polyvalence du SAVS est particulièrement intéressante sur un territoire où l'offre médico-sociale est peu importante. Elle est fondée sur l'idée que le service accompagne toute personne, quel que soit son handicap, vivant sur le territoire.

Depuis sa création, le SAVS Polyvalent s'est progressivement développé pour atteindre aujourd'hui un agrément de 52 places. Un projet d'extension a été déposé en janvier 2025 auprès de notre financeur afin de répondre aux demandes et de réduire le temps d'attente.

Voici quelques dates clefs :

- 20 novembre 2009 : avis favorable du CROSMS pour la création d'un SAVS polyvalent de 20 places dans un premier temps.
- 28 mai 2010 : arrêté d'autorisation SAVS Polyvalent de 40 places. Le seul en Nouvelle Aquitaine avec autorisation « polyvalent » avec montée en charge progressive.
- 11 janvier 2011 : visite de conformité puis ouverture du service. Adresse : maison de l'insertion, 135 bis avenue de la libération à Biganos.
- 1^{er} février 2011 : le SAVS a aménagé au 135 bis, avenue de la Libération à BIGANOS.
- 2014 : évaluation par le Conseil Départemental de Gironde. Le CD demande le report du passage à 40 places.
- 2015 : année de l'évaluation interne. Augmentation du nombre de places progressive pour atteindre les 40 places.
- 17 novembre 2016 : déménagement sur la PFI (plateforme d'Insertion) Au 39, route des Lacs à Biganos.
- 2017 : année de l'évaluation externe.
- 20 juin 2018 : autorisation pour 12 places = 52 places/nouvel agrément.
- 2020 : évaluation interne et début de l'écriture du projet de service 2020 -2025
- 25 mars 2021 : Le projet de service 2020/2025 a été approuvé par l'Assemblée générale du GCSMS.
- Juillet 2023 : Évaluation de la qualité via la nouvelle réforme haute Autorité de la Santé.
- Janvier 2025 : dépôt pour un projet d'extension de 10 places.
- Avril 2025 : refus de la demande d'extension au regard du contexte budgétaire du département. Projet reporté.
- Renouvellement de l'autorisation délivrée par le Conseil Départemental du 28/05/2025 au 25/05/2040.

Le financement de l'établissement est assuré par le Conseil départemental de la Gironde, sous la forme d'une dotation annuelle. Nous mettons en place également des actions de mécénat afin de diversifier les ressources.

1.2 Les valeurs portées par le GCSMS et la philosophie de l'accompagnement.

Les valeurs du groupement et par déclinaison du service, ont été actualisées en 2024 et ont fait l'objet d'une validation en assemblée générale du GCSMS.

D'une manière générale nous avons une vision humaniste et affirmons des valeurs de dignité, d'autonomie de chaque individu, de son droit à la liberté de penser et d'agir.

Nous faisons référence à la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) qui « a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir leur dignité intrinsèque »¹

Nous prenons en compte les dimensions environnementales et sociétales associées à une approche économique responsable.

Dans le cadre des recommandations de la Haute Autorité de santé, nous nous sommes dotés de valeurs que nous incarnons dans notre pratique professionnelle :

- ❖ **Favoriser une approche** de l'accompagnement orientée **rétablissement et pouvoir d'agir**.
Reconnaissant le pouvoir d'agir de la personne et son vécu expérientiel, les professionnels soutiennent son libre arbitre, sa capacité à s'exprimer et à faire des choix pour mener à bien son projet de vie. Dans cette approche, nous accordons autant d'importance au respect des droits que des devoirs, afin de permettre à la personne d'être un citoyen responsable.
- ❖ **Rechercher la satisfaction** des personnes en situation de handicap orientées par la CDAPH vers le « SAVS Polyvalent du bassin d'Arcachon ».
- ❖ **Promouvoir l'égalité des chances** par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne d'acquérir une pleine autonomie de vie.
- ❖ **Favoriser la participation de la personne**, de son entourage et de la recherche de nouvelles réponses.
Pour ce faire, nous accompagnons les personnes à s'autodéterminer. L'autodétermination désigne la capacité pour une personne à faire ses propres choix et à exercer un contrôle sur sa vie. Cela signifie que la personne construit son parcours de vie, selon ses besoins, ses aspirations et ses objectifs. La personne est au centre du processus décisionnel avec un accompagnement adapté qui lui permette d'exprimer ses choix de manière libres et éclairer. Pour ce faire, le SAVS recueille et ne respecte ces attentes et s'engage dans un processus de développement des capacités individuelles à l'autodétermination. Ces capacités seront développées par le soutien apporté à la personne, y compris dans ses apprentissages, et par les opportunités offertes par des environnements transformés.
D'autre part, l'autodétermination est également en elle-même un levier de transformation. En renforçant les capacités d'agir et d'expression des personnes, elle leur permet de devenir des acteurs du changement, d'être en demande de transformation auprès des acteurs de l'accompagnement.
Lorsque les personnes concernées sont en mesure de s'exprimer librement et de faire des choix éclairés, elles créent une dynamique positive qui transforme à la fois les pratiques professionnelles et les politiques d'accompagnement.
- ❖ **Répondre au public** par des prestations d'accompagnement en adéquation avec les missions du SAVS et dans le respect des règles éthiques, déontologiques et professionnelles en protégeant leurs intérêts moraux et matériels et en mobilisant les parties prenantes.
- ❖ **Concourir à l'amélioration permanente de la qualité des prestations** qu'il délivre, au regard des évaluations en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et à leurs évolutions.

¹ Extrait de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies.

- ❖ **Développer une dynamique d'échange interassociation**, par le partage d'expériences, la mutualisation des ressources, dans une recherche d'efficacité et d'innovation.
- ❖ **Contribuer à faire évoluer les politiques sociales** dans ce domaine sur le département de la Gironde à travers « SAVS Polyvalent du bassin d'Arcachon ».

Notre SAVS ne se définit pas comme « un prestataire de service » et ne se réduit pas à un rapport contractuel en raison de l'éthique propre à notre métier d'accompagnement. La philosophie d'accompagnement donne toute sa place à la personne en l'associant aux démarches la concernant. Notre approche est animée par l'accueil, le respect d'autrui dans sa différence et son altérité. Nous engageons avec la personne un chemin, coconstruit. Quels que soient les modes de vie des personnes, nous les accueillons avec considération et bienveillance.

Nous attachons plus d'importance à l'émergence du sujet qu'aux symptômes, ses manques ou ses difficultés. Nous veillons à lui permettre de développer ses potentialités vers une émancipation créatrice. Nous pensons l'accompagnement comme non permanent, où le moment venu, nous soutenons la personne dans la fin de son suivi par le SAVS.

Nous nous inscrivons dans une dynamique de questionnement pour donner sens au quotidien et aux actions réalisées. Le service vise également **une approche transdisciplinaire** au sein des débats cliniques dont l'objectif est la compréhension de la complexité et du présent. En ce sens, le SAVS s'appuie sur les neurosciences, l'approche systémique, intégrative, la sociologie... Ainsi, le SAVS s'est doté de plusieurs niveaux cliniques. Ces derniers seront détaillés dans ce projet de service.

1.3 Le cadre juridique

Au cours de la décennie 70, la place que la personne en situation de handicap a commencée à évoluer vers une plus grande participation à la vie collective, citoyenne et sociale. Cette évolution fut particulièrement marquée par **la loi de 1975 sur le handicap** qui abordait pour la première fois la question de l'accompagnement de la personne handicapée.

La loi du 2 janvier 2002 a mis en place 7 outils qui sont encore d'actualité au sein du SAVS :

- **Le livret d'accueil.** Ce dernier a été actualisé en 2025, où nous avons construit « un pack d'admission » ayant le souci d'adapter nos outils en facile à lire et à comprendre. À l'intérieur de ce pack, nous avons également :
 - **La charte des droits et libertés.**
 - **Le contrat de séjour** ou le document individuel de prise en charge. Au sein du SAVS nous parlons davantage de « contrat d'accompagnement ». Ce dernier est signé pour chaque admission et archivé sur le dossier informatisé.
 - **Accès à une personne qualifiée**
 - **Le règlement de fonctionnement** de l'établissement ou du service (*décret du 14/11/2003*).
- **Le projet d'établissement** ou de service : nous le mettons à disposition à l'accueil du secrétariat, il est remis à chaque salarié, et disponible sur notre site internet.
- **Le conseil de la vie sociale** ou autre forme de participation des usagers (*décret du 25/03/2004*). Au sein du SAVS nous avons envisagé cette participation sur 4 niveaux : boîte à idées, réunion de la participation annuelle, invitation en réunions de service et questionnaires de la satisfaction.

La manière dont est mise en œuvre la participation des personnes accompagnées fait l'objet d'un protocole intitulé « **protocole de la participation** ».

Ces 7 outils sont mis en œuvre au sein du SAVS et font l'objet d'une évaluation et de mise à jour.

La loi du 11 février 2005 rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées et donne une définition du handicap : *« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*.

Elle articule l'objectif d'accès au droit commun avec le droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle crée une Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dans chaque département sous la direction du Conseil général. Cette dernière hérite d'une mission d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Au niveau du SAVS, nous rencontrons annuellement la MDPH soit à notre initiative ou à l'initiative de groupement d'ESSMS (par exemple, M.A.I.S, Comité technique...).

La loi définit des obligations de mise aux normes d'accessibilité, notamment pour les établissements publics. À ce titre, le SAS a fait l'objet d'une visite de conformité.

Elle a aussi instauré deux nouveaux compléments à l'Allocation adulte Handicapé (AAH) : le complément de ressources et la majoration pour la vie autonome.

Décret 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 qui modifie l'ensemble de notre système de santé, et touche à la modernisation des établissements de santé, à l'accès de tous à des soins de qualité, à la prévention et à la santé publique, comme à l'organisation territoriale du système de santé. Elle crée les Agences Régionale de Santé et généralise les CPOM.

Néanmoins, dans le cadre juridique du GCSMS, le SAVS Polyvalent n'est pas soumis à la contractualisation d'un CPOM.

1.4 Les missions du SAVS

« Les Services d'Accompagnement à la Vie sociale (SAVS) ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »²

Les besoins de chaque personne sont déterminés par une équipe pluridisciplinaire en collaboration avec la personne accompagnée, dans le cadre d'un projet d'accompagnement individualisé. Ce projet tient compte de son projet de vie notamment en matière de logement, de vie sociale et familiale ou de citoyenneté, de ses capacités d'autonomie et de vie sociale, ainsi que des recommandations de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La spécificité du SAVS réside dans la notion de polyvalence ³:

La notion de polyvalence telle qu'elle est définie par le Conseil Général porte sur la nature du handicap (physique, intellectuel, psychique ou sensoriel) mais également sur le type de besoin des bénéficiaires (personnes aptes au travail en milieu protégé ou ordinaire, personnes inaptes au travail, personnes retraitées).

² Art. D. 312 - 155 -5.- Décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés — Code de l'action sociale et des familles.

³ Extrait de la convention-cadre du GCSMS, 2008.

1.5 Modalités d'accompagnement du SAVS

Le SAVS Polyvalent distingue 3 types d'accompagnement, en référence au rythme des rencontres, sachant que les contacts téléphoniques sont toujours possibles en dehors des rendez-vous :

- RÉGULIER : Accompagnement physique ou téléphonique toutes les semaines.
- PONCTUEL : Accompagnement physique ou téléphonique tous les 15 jours à 3 ou trois semaines, accompagnement plus espacé acté par les deux parties lors d'un besoin particulier, généralement.
- MAINTIEN DU LIEN : Accompagnement physique ou téléphonique à un mois, pour un suivi long avec une fréquence d'intervention faible et irrégulière.

Ces données ont été définies par le Conseil Départemental et font l'objet d'une transmission trimestrielle des données de cotations.

Le SAVS Polyvalent du Bassin d'Arcachon est ouvert toute l'année sauf les dimanches et jours fériés.

Un calendrier annuel d'ouverture est proposé chaque année (octobre pour l'année N+1), validé en assemblée générale du GCSMS et transmis au Conseil Départemental avec le Budget Prévisionnel.

Le service est ouvert en continu de 9h00 à 18h30. C'est la raison pour laquelle la pause repas du secrétariat diffère des travailleurs sociaux afin d'assurer le standard téléphonique.

2 Le public accompagné.

2.1 Les besoins des personnes accompagnées et prestations proposées.

Pour construire cette partie, nous nous sommes inspirés de la grille SERAFIN-PH. Cette grille est en lien également avec le logiciel informatisé du dossier de la personne SILAO.

Aussi, les parties en vert et italique correspondent au recueil de l'expression des personnes dans le cadre de la construction de ce projet de service.

AXE 1 : LES BESOINS ET PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE.

Besoins de la personne pour exercer ses droits.

– Recueil des besoins et attentes.

L'expression des personnes n'est pas toujours aisée au regard des différentes pathologies, des difficultés d'expression orale, ou de compréhension. Le recueil des besoins et des attentes peut prendre du temps, car il est nécessaire de construire d'abord une relation de confiance avec la personne.

Notre service étant dans une démarche de promouvoir l'autodétermination et le pouvoir d'agir, nous accordons du temps à cette démarche essentielle qui permet à la personne d'être sur le chemin du rétablissement.

Ainsi, des rencontres régulières avec les personnes accompagnées durant la période d'évaluation de 6 mois vont permettre de faire connaissance, de créer du lien et de recueillir ses besoins et ses attentes. Nous entendons par attente les souhaits (souhaits, intérêts, ce qui lui semble prioritaire/primordial, etc.) de la personne. Et par besoins, la nécessité ressentie ou exprimée pour la personne, soit par la personne elle-même, par son entourage ou par un professionnel.

L'analyse et la compréhension de la situation de la personne ont pour objectif de construire un accompagnement évolutif dans le temps et personnalisé.

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Le service effectue le recueil des besoins et des attentes avec l'aide du **guide d'entretien** qui constitue un support de nature à faciliter l'expression de la personne et lui permettre de mieux repérer ses attentes.

Lorsque les personnes présentent des difficultés dans l'expression, l'équipe s'appuie sur l'entourage (professionnel ou personnel), la personne de confiance ou encore des interprètes.

Il est à souligner que le recueil des besoins se fait tout au long du processus d'accompagnement.

Les besoins et attentes de la personne se traduisent dans le projet d'accompagnement individualisé dans lequel les propos sont rapportés tels quels, au besoin une reformulation est proposée pour préciser ou compléter les éléments.

– Accès aux droits.

Nous constatons que certaines personnes méconnaissent leurs droits et offres de service proposées par le territoire.

Parfois elles n'ont pas de droits ouverts, notamment sur les soins et les transports.

L'accès à la lecture, à l'informatique, les difficultés de compréhension, la complexité et la multiplication de certaines démarches administratives sont particulièrement des freins à l'accès au droit.

Les personnes en situation **de handicap peuvent** rencontrer de réelles difficultés dans l'**accès aux droits sociaux**. L'isolement crée parfois des peurs de ne pas être capable, ou de ne plus l'être.

Souvent les personnes expriment du découragement face à la lourdeur des démarches administratives. Nous constatons aussi, une difficulté des personnes à utiliser les services informatiques : la fracture numérique concerne une grande partie de notre public.

« C'est dur de s'occuper des papiers, de les ranger, c'est pour ça que j'ai besoin du SAVS, on ne sait pas les classer, j'ai besoin de plus d'aide à ce niveau ».

« Pour avoir accès à mes droits je demande à mon mandataire, c'est elle qui le fait [...] Je peux aller au CCAS [...] à France services [...] voir les Assistantes sociales de la MDS [...] je demande à mon médecin [...] par le « bouche à oreille ».

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

L'une des missions du service est l'orientation des personnes vers les services de droit commun. Au regard des besoins décrits, les professionnels s'attachent à permettre à la personne d'accéder à ses droits, de l'aider à défendre ses intérêts, et de l'accompagner dans ses démarches, y compris lorsqu'elle bénéficie d'une mesure de protection.

D'une manière générale, l'équipe a une connaissance des différents services du territoire, ce qui permet d'orienter et/ou accompagner les personnes. Cet accompagnement permet de repérer les lieux ressources, favorisant ensuite leur autonomie.

- Citoyenneté et participation.

Une grande partie des personnes accompagnées souffrent d'isolement et de replis sur elles. Nous constatons que de nombreux projets d'accompagnement individualisé ont pour objectifs, l'inscription vers des lieux de rencontres, de partages, d'échanges...

Concernant la participation citoyenne, les personnes peuvent être empêchées par leurs propres difficultés et ne se sentent pas concernées par cette dimension. Elles pensent que l'ouverture à la citoyenneté n'est pas accessible pour elles ou ne se sentent pas investies dans la cité.

« La citoyenneté c'est le respect, la bienveillance, la tolérance c'est aider les autres [...] la politesse c'est laisser sa place dans le bus » « Il existe des associations caritatives, on peut faire du bénévolat ».
« J'ai participé à octobre rose, au téléthon ». « Ça permet de créer du lien avec les autres ».

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Cet accompagnement inscrit la personne dans les droits et les devoirs du citoyen. Cette action se traduit par sensibiliser au droit de vote, s'inscrire sur les listes électorales, informer les personnes des obligations de déclarer ses revenus aux impôts, avoir des papiers d'identité, payer ses assurances, etc. Par ailleurs, le SAVS met en place des actions de participations visant l'amélioration de l'institution et du service rendu sur quatre niveaux :

– La réunion annuelle : elle permet aux personnes de donner leur avis sur le fonctionnement de l'institution, d'informer des projets futurs, de travailler certaines thématiques comme le rétablissement par exemple :

- Le questionnaire de satisfaction
- La participation des personnes à la réunion de service pour améliorer les outils institutionnels
- La boîte à idées

Il existe un **protocole de la participation** qui détaille le processus et la manière dont est pensée la participation des personnes accompagnées à l'amélioration du SAVS.

Aussi, le SAVS informe les personnes des événements dans leur commune : portes ouvertes, programmes des centres sociaux, formations, manifestations associatives....

Il existe également un accompagnement vers des missions de bénévolat pour s'inscrire la vie locale et favoriser l'engagement citoyen.

Besoins pour vivre dans un logement.

– Logement.

La question à un logement adapté et sécurisé concerne de nombreuses demandes des personnes. Certaines d'entre elles souhaitent l'accès à un logement pour développer leur capacité d'autonomie. Pour d'autres, il y a la nécessité d'un logement adapté au regard de leur type de handicap. L'attente peut être parfois longue au regard des tensions de logement sur le territoire.

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Un travail sur le souhait de lieu de vie de la personne est réalisé et traduit dans le projet d'accompagnement individualisé (PAI). Il peut s'agir d'un maintien, d'un accès ou d'un changement de logement.

Le référent social informe la personne des droits et devoirs du locataire, à l'aide de fiches pratiques et pédagogiques des savoir-faire, vivre et être dans le logement.

Le référent aide également la personne dans la constitution de dossiers administratifs en lien avec les acteurs locaux, assistantes sociales de secteur, CCAS, les mandataires, les solutions alternatives (FH, FJT, colocation, logements inclusifs et collectifs, EHPAD, FAM, MAS, etc.) en fonction de la situation du handicap et des orientations MDPH.

Il accompagne également lors des visites, états des lieux, rapports de voisinage, problèmes techniques et de sécurité. Il aide aussi à aménager et conseille sur l'entretien de son logement. Le référent accompagne, jusqu'à la mise en œuvre, la personne dans les démarches d'adaptation de son logement si besoin :

- Département : Allocation personnalisée pour l'Autonomie
- MDPH : Plan de Compensation du Handicap...
- Sollicitation des professionnels spécialisés dans l'évaluation et la technicité, fournisseur de matériel adapté.

– Vie quotidienne.

Certaines personnes méconnaissent les savoirs être et faire d'un statut de locataire. Elles ont besoin d'être informées sur leurs droits et obligations. Une sensibilisation sur le savoir-être, par exemple, dans le contact avec le voisinage peut s'avérer nécessaire.

Les personnes demandent souvent d'être aidées dans la compréhension et la réalisation des démarches administratives notamment sur la question des factures, de la gestion du budget, des assurances....

Le service constate parfois un besoin d'un accompagnement sur l'aménagement du logement, des conseils quant à l'organisation de leur espace et de leur quotidien.

De par leurs difficultés, certaines personnes ont besoin de stimulation dans les actes de la vie quotidienne comme par exemple, l'entretien du linge et du logement, la préparation de repas et achats alimentaires...

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Un accompagnement ponctuel pour tous les actes de la vie quotidienne (courses, ménage, linge, transport) peut être proposé. Cet accompagnement est transitoire en attendant la mise en place d'un étayage pérenne par exemple, intervention d'auxiliaires de vie.

Afin d'améliorer les conditions de vie des personnes et leur maintien à domicile, les référents sociaux aident à l'amélioration des équipements (douches à la place d'une baignoire, fauteuil adapté pour personnes à mobilité réduite, élévatrice...). Pour ce faire, un travail avec la MDPH et aux ergothérapeutes est sollicité afin de trouver des solutions.

Besoins pour accomplir ses rôles sociaux.

– Vie familiale et affective.

Recommandations HAS : « la vie intime, affective et sexuelle constitue une liberté fondamentale et une dimension essentielle au bien-être de la personne. Il s'agit d'un concept multidimensionnel qui englobe : l'intimité, la santé sexuelle, les émotions, la sexualité, le rapport au corps et à l'autre au-delà de la genitalité »⁴.

Une grande partie des personnes accompagnées sont en quête de relations affectives et amoureuses. Certaines d'entre elles ont des troubles des interactions sociales et nécessitent un accompagnement singulier.

Nous repérons des besoins de médiation familiale, de couple, ou avec l'entourage en matière de conflits ou d'individualisation.

Certaines personnes peuvent révéler des événements reliés à leur intimité où il arrive qu'elles dévoilent des violences subies : menaces, agressions, harcèlement, mécanismes d'emprise, humiliations, escroqueries dans divers lieux de vie : au domicile, au travail, sur le lieu de vacances, sur internet et les réseaux sociaux.... La vulnérabilité de certaines personnes est un facteur aggravant, nécessitant des mesures singulières.

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

En premier lieu, les professionnels du SAVS accueillent et offrent un espace d'écoute aux personnes. Ils accompagnent dans le respect de la dignité, les personnes dans leur singularité affective, familiale et amoureuse. Cette intervention peut prendre plusieurs formes : rencontre pour médiatiser les relations affectives, familiales... Cette médiation peut être réalisée par la psychologue du service. Nous intervenons également sur des sujets de parentalité, de vie affective et relationnelle, de droit à une sexualité. Selon le besoin, nous travaillons avec des partenaires spécifiques. Par ailleurs, nous menons également des actions de prévention et cela revêt plusieurs sujets comme par exemple, le principe du consentement éclairé, les contraceptions, le dépistage... sur cette thématique, et en réponse aux besoins des personnes, l'équipe travaille avec le CMP, les services hospitaliers spécialisés, le planning familial, les associations diverses comme le CACIS, solidarité femmes bassin, le CAUVA... Dans le cadre du pouvoir d'agir, du droit au rétablissement ou à l'autodétermination, le SAVS vise à ce que la personne ait accès à l'information, à la réflexion, de manière à ce qu'elle soit en mesure d'exprimer du mieux possible, un choix éclairé et autonome.

« Le SAVS a aidé pour gérer les liens avec ma fille, cela m'a permis d'avoir une autre vision, un regard extérieur ».

- Soutien aux aidants.

Être aidant c'est assumer la responsabilité d'offrir un soutien non professionnel, régulier et fréquent pour des personnes en situation de handicap. Les aidants apportent une aide indispensable dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Être aidant n'est parfois pas sans risques pour sa santé : risques physiques par exemple TMS (troubles musculo-squelettiques), risques psychologiques : mise sous pression ou encore dépression.

⁴ Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS. Synthèse du 14 janvier 2025. HAS.

Nous repérons un épuisement de la part des aidants, un besoin de soutien et d'éclairage dans le méandre des structures et démarches en faveur des personnes en situation de handicap. Certains aidants ont besoin d'être informés et orientés vers les dispositifs ou établissements adaptés.

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Le SAVS fait appel aux dispositifs d'appui, pour soulager les aidants et apporter des réponses aux situations complexes que rencontrent les familles, lorsque les aidants sont en manque de solution.

Le référent du SAVS s'appuie sur le réseau de partenaires pour résoudre les obstacles administratifs MDPH, l'accès à la PCH pour faire intervenir des auxiliaires de vie, MDS...

Notre action s'attache à identifier les difficultés afin de faciliter leurs résolutions et leur donner des espaces de répit : le DAC, les SIAD, les assistantes sociales, le CMP, établissements pour des accueils séquentiels ou définitifs, psychologue, personne handicapée aidant peuvent être sollicités.

Par ailleurs, le référent et la psychologue peuvent faire des rencontres spécifiques et ponctuelles pour débloquer des situations et pacifier les tensions.

« Ça permet d'informer les aidants par rapport au handicap, d'expliquer à la famille les droits auxquels on a droit ».

- *Besoins en lien avec le travail et l'emploi, insertion scolaire et professionnelle.*

Une grande partie des personnes que nous accompagnons sont en situation actives : 25 % sont en ESAT et 12 % en milieu ordinaire et 20 % en recherche d'emploi.

Certaines personnes souhaitent être accompagnées dans des démarches professionnelles par la construction d'un projet de retour à l'emploi, de recherche d'un stage, de l'accès à un emploi, de réadaptation d'un poste de travail, de l'accès à la retraite...

Une partie des personnes que nous accompagnons n'ont pas de vie active, et ne souhaite pas s'orienter vers une formation, ou un emploi.

Les personnes sont en demande de soutien pour faire valoir leurs droits et leurs devoirs dans le monde du travail.

Pour illustrer les besoins en matière d'emploi, voici un graphique illustrant les statuts des personnes depuis 2021 :



Les données révèlent des changements dans les statuts professionnels des personnes accompagnées entre 2021 et 2024, avec une tendance notable de personnes ayant un statut d'inactif.

À souligner qu'une partie de notre public n'est pas ou plus en mesure d'avoir accès à une activité salariale, un travail d'acceptation des réalités et des impossibilités est nécessaire. Enfin, certaines personnes n'ont pas de demandes.

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Pour les personnes qui ont un projet professionnel, le référent social soutient le repérage des acteurs de droit commun ou spécialisé : France, travail, Cap Emploi, Handamos, mission locale...

Pour soutenir la personne dans son projet : d'insertion scolaire, de stage, de réadoptions au poste, de formation professionnelle... le référent pourra aider aux démarches administratives pour les actes de la vie active, ou l'accès aux droits à la retraite...

Avant d'avoir accès à l'emploi, nous proposons également un accompagnement dans les projets d'études et de formations.

« Le SAVS m'a accompagné à l'ESAT ».

« J'ai reçu de l'aide pour trouver un stage [...] et faire du bénévolat. J'ai été accompagnée à France Travail ».

Besoins pour participer à la vie sociale (loisirs, vie culturelle...).

Une grande partie du public accompagné souffre de difficultés relationnelles, d'isolement social et de manque de liens. Un soutien est parfois nécessaire pour qu'ils puissent expérimenter le lien avec les autres, s'ouvrir vers l'extérieur, ou encore pour réguler certaines relations sociales.

« La vie sociale c'est rompre la solitude, avoir des personnes avec qui parler, partager ».

« C'est éviter de vivre en marge de la société [...] sortir du quotidien ».

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Pour répondre aux besoins des personnes en matière d'isolement social, proposons :

- Des actions de soutien pour renforcer le pouvoir d'agir de la personne en identifiant ce qui est important pour elle : ses valeurs, ses envies. Notre accompagnement vise à encourager, à stimuler, à développer la notion de choix et d'en mesurer les bénéfices, et les risques. Cette mise en confiance a pour but de permettre à la personne de s'ouvrir vers l'extérieur.
- Des entretiens réguliers, il s'agit de développer la participation citoyenne en légitimant l'expression de la pensée. Ces entretiens, le temps passé avec la personne, l'écouter, échanger... permet de développer son estime d'elle-même.
- Une écoute active de la personne en la faisant reformuler si besoin pour bien s'assurer de sa compréhension effective, ou que la réponse qu'on lui apporte corresponde à sa demande
- Un réconfort qui permette aux personnes de s'approprier leur pouvoir d'agir.

Le référent social facilite l'accompagnement des personnes pour s'insérer et s'intégrer dans un groupe au travers d'activités socialisantes. Il recherche, informe, oriente, sensibilise, soutien, coordonne si nécessaire avec les partenaires : GEM (groupe d'entraide mutuel, maisons de quartiers, Prisme, Le Roseau, Le Chahut, associations de loisirs, culturelles ou sportives...

Le SAVS fait appel à des dispositifs adaptés de vacances spécialisés dans le handicap comme la clé des sables. Il peut s'agir également de lieux de vacances relais professionnels, et repérés pour les aidants.

Aussi, l'équipe accompagne les personnes à trouver des activités diverses et adaptées, afin de se sociabiliser, encourager la création de lien et participer au bien-être de la personne. Ces axes permettent de lutter contre l'isolement social et le repli.

« Le SAVS va pouvoir organiser des sorties pour sortir, s'aérer l'esprit, le contact humain me manque et c'est une chose importante ».

« Le SAVS m'a aidé avec le GEM, et m'a accompagné pour la 1ère fois, maintenant j'y vais toute seule. »

Besoins en matière de ressources et d'autogestion (budget, mesures de protection...).

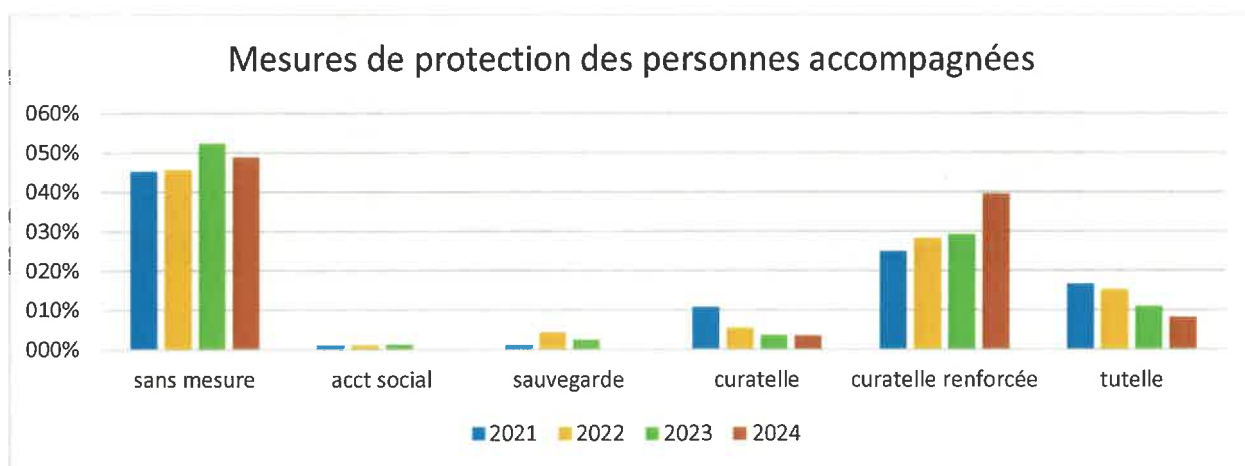
De nombreuses personnes ont des difficultés à gérer, prioriser leur budget et peuvent même parfois être victimes d'escroqueries ou d'abus. D'autres peuvent être débordés par des achats d'impulsions, contracter des crédits à la consommation, se faire abuser, ou escroquer sur les réseaux sociaux...

En fonction de leur degré d'autonomie, certaines personnes ont besoin d'une guidance et d'outils pratiques sur la gestion d'un budget.

Les données énoncées sur le graphique ci-dessous démontrent qu'une majorité de personnes accompagnées sont sans mesure de protection, conservant ainsi leur pleine autonomie juridique.

Concernant les personnes qui bénéficient d'une mesure de protection, on constate une forte augmentation de la curatelle renforcée au détriment de la tutelle, cela sous-tend une volonté de recherche d'une mise sous protection moins lourde, la plus adaptée au regard des besoins et attentes des personnes, tout en assurant un niveau d'assistance important et une garantie de protection.

Pour illustrer les propos, voici la répartition des mesures de protection depuis 2021 :



Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Dans un souci de favoriser l'autonomie, le référent social aide la personne à gérer ses dossiers administratifs et financiers : ranger, classer, établir un budget au moyen parfois d'outils adaptés comme par exemple utiliser un carnet de dépense.

En cas de troubles sévères comme par exemple, l'endettement chronique, l'intervenant du SAVS pourra s'appuyer son réseau de partenaires AS de proximité ; voir d'aider à la mise en place d'une protection judiciaire.

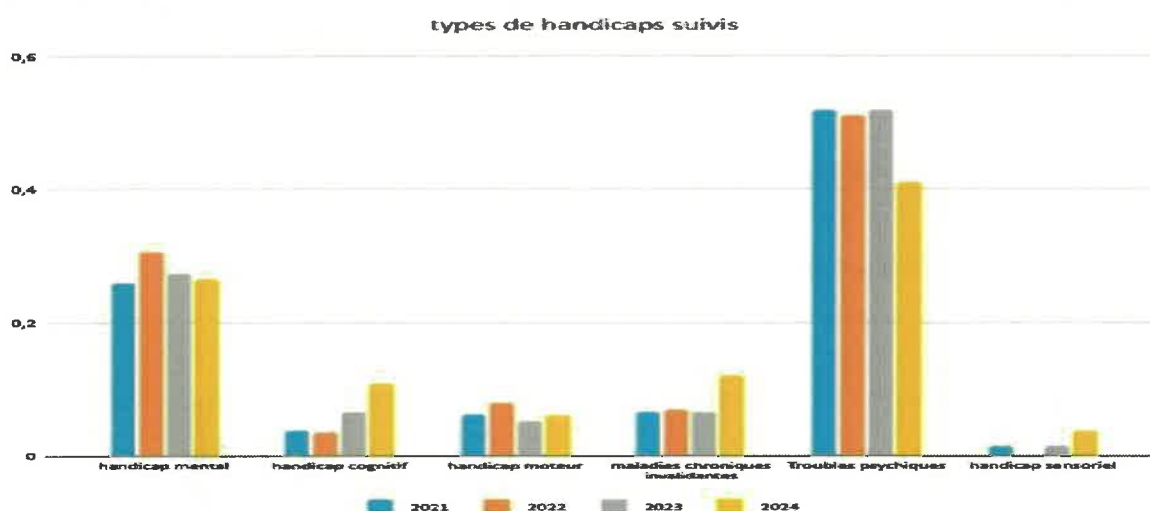
AXE 2 : LES BESOINS et prestations EN MATIÈRE D'AUTONOMIE.

- Les caractéristiques liées à l'autonomie et aux compétences.

Nous remarquons qu'une majorité des personnes accompagnées par le SAVS souffrent de troubles psychiques (troubles et maladies psychiatriques) et de troubles mentaux (déficiences intellectuelles, maladies génétiques).

Nous constatons également des besoins pour les personnes porteuses de troubles cognitifs et neurodéveloppementaux. Enfin, le SAVS accompagne des personnes ayant des troubles sensoriels (handicap visuel et auditif), de maladies chroniques invalidantes ainsi que de troubles moteurs.

Ce graphique souligne la polyvalence des handicaps nécessitant un accompagnement. Dans ce projet de service, nous ne pouvons pas être exhaustifs, néanmoins il est important de noter que ces données ne prennent pas en compte les troubles associés. Enfin, il convient de souligner qu'une partie de ces troubles peut être considérée comme des handicaps invisibles.



Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Notre action vise à développer les potentialités des personnes et de favoriser leur autonomie. Nous ne faisons pas à la place mais avec.

Dans une démarche d'autodétermination et de développement du pouvoir d'agir, le SAVS peut proposer d'accompagner la personne à faire ses choix, à évaluer les conséquences de ce choix et à prioriser certaines actions à mener.

- Besoins transversaux en matière d'apprentissage, vie quotidienne.

Les besoins transversaux en matière d'apprentissage existent indépendamment de l'âge des personnes. Ils concernent les besoins élémentaires : imiter, répéter, apprendre à lire, à calculer, acquérir des compétences nécessaires pour exécuter une tâche...

« Il est difficile pour moi de m'occuper de mes papiers c'est pour ça que j'ai besoin du SAVS, je ne sais pas les classer, j'ai besoin d'aide à ce niveau ».

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Les référents proposent des mises en situation pour développer des habiletés sociales et le respect des règles. Ils peuvent proposer des outils, des supports comme des fiches mémo, des accompagnements au distributeur d'argent, aux caisses automatiques, des ateliers pour manipuler la monnaie...

Un accompagnement est effectué pour utiliser ses connaissances dans différents contextes : savoir lire, savoir calculer...

- ***Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui.***

Certaines personnes accompagnées souffrent de troubles des interactions sociales : personnes ayant un trouble de l'autisme, des phobies sociales, des psychotraumatismes, des troubles psychiques...

Parfois, les personnes peuvent être non verbales, ce qui nécessite des outils d'adaptation pour permettre à la personne de se faire comprendre.

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Le SAVS polyvalent peut proposer aux personnes dont le trouble se situe dans la sphère communicationnelle, une assistance sous forme d'aide-correspondante.

Par exemple, nous pouvons faire appel à un interprète LSF. Ainsi selon la nature du handicap : retard intellectuel, autisme, mutisme social, trouble visuel, trouble auditif... Des outils de communication adaptés pourront être proposés selon les difficultés et troubles rencontrés.

- ***Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport.***

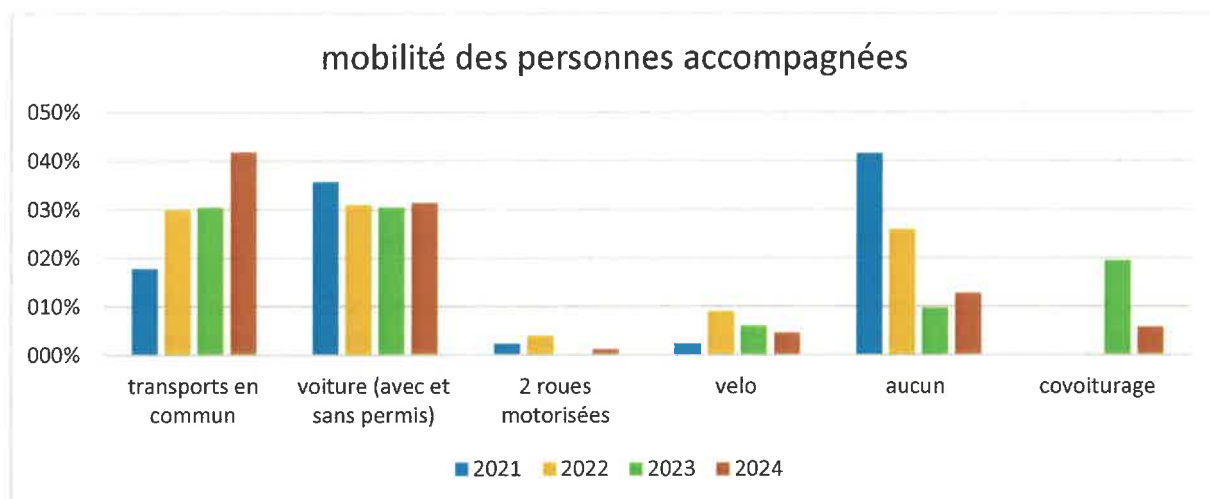
De nombreuses personnes font le choix d'acquérir une voiture sans permis pour une plus grande autonomie.

Pour certains trajets le covoiturage peut être tout à fait adapté mais il reste peu connu auprès de ces personnes.

Les données liées à mobilité dépeignent une nette amélioration de la mobilité des personnes accompagnées sur la période, marquée par une forte progression de l'utilisation des transports en commun et une stabilité dans l'utilisation d'un véhicule. Certaines personnes sont accompagnées par un membre de la famille ou de leur entourage.

« Je souhaite être plus autonome pour me déplacer, je ne m'y retrouve pas une certaine fois, le bus baie s'arrête au Teich c'est compliqué de se repérer ».

Le graphique suivant montre le type de mobilité des personnes depuis 2021 :



Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Le référent social informe selon le lieu de vie des personnes de l'offre de transport sur le territoire. Il examine avec la personne son besoin de se déplacer, le trajet à réaliser et les moyens pour y parvenir. Il aide dans le repérage des déplacements et effectue l'accompagnement physique si besoin (accompagnement vers des guichets de billets, ou de location de vélo, de scooters...). Il aide aussi les personnes à effectuer les démarches d'aide financière, l'accompagnement à mise en place de la carte solidaire, taxi à la demande, VSL...

« Grâce au SAVS j'ai pu bénéficier de la carte solidaire je paye moins cher les transports ».

Nous accompagnons également la personne dans sa démarche d'accès au permis de conduire : recherche d'auto-école, accompagnement aux tests psychotechniques, soutien et coordination, évaluation à la conduite, médecin expert.

Quelquefois, nous orientons la personne pour l'adaptation de son véhicule auprès de la MDPH (financement, fournisseurs de matériels adaptés).

- **Besoins en lien avec l'entretien personnel.**

Une bonne hygiène de vie contribue à l'allongement de la durée de vie. Certaines personnes en situation de handicap ont une hygiène de vie dégradée avec parfois des complications médicales.

Certaines ont besoin d'une assistance pour les actes de toilette et d'hygiène en général. Elles sont parfois empêchées pour la toilette, le soin des ongles, les dents...

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Nous proposons à la personne un soutien dans sa capacité à entretenir son hygiène personnelle. Notre intervention vise à l'amélioration de leur image de soi : renouvellement du vestiaire, achat de produits d'hygiène, accompagnement, soins dentaire, visuels...

Le référent social peut faire appel à des prestataires extérieurs, à des services spécialisés comme par exemple le SIAD, infirmiers libéraux, aides à domicile, podologue, esthéticienne, coiffeur à domicile.

- **Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.**

Certaines personnes peuvent éprouver des difficultés pour prendre des décisions et des initiatives. Ce qui peut accentuer des situations de vulnérabilité.

De plus, parfois les personnes en situation de handicap sont vulnérables et peuvent se laisser envahir et/ou se laisser abuser.

Le rapport à l'intimité et la distance avec autrui se révèlent confus chez certains de nos publics. Ils n'ont pas intégré certains codes sociaux, les distances corporelles avec autrui....

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Les référents sociaux sont amenés à mettre en place des actions de préventions afin de permettre à la personne de se protéger et de garantir leur intégrité physique : information, affiches de prévention au domicile, sensibilisation des aidants, BLOCTEL, prévention sur l'utilisation des réseaux sociaux, sécurisation du domicile.

Nous travaillons également avec les personnes pour qu'elles puissent prendre des décisions adaptées afin de ne pas se mettre en danger ni mettre en danger les autres (code de la route, rappel des bonnes pratiques de courtoisie...).

Dans certaines situations, et afin de garantir la sécurité des personnes et face à des situations de vulnérabilité, le SAVS peut être amené à prévenir les autorités judiciaires.

Le référent soutient la personne en l'orientant, ou en l'accompagnant vers des services spécialisés de prévention ou de gestion de crise lorsque la personne n'est plus en mesure de gérer la situation matérielle et psychologique. Différents organismes peuvent être sollicités : 3114, SECOP, CAUVA, le service des urgences, des associations d'aides aux victimes...

« Même adulte c'est une peur qui reste de se faire harceler, le SAVS nous aide en faisant de la prévention »

AXE 3 : LES BESOINS et prestations EN MATIÈRE DE SANTÉ SOMATIQUE OU PSYCHIQUE

Au regard de la diversité du public accompagné par le service, les besoins en matière de santé somatique ou psychologique sont accrus et diversifiés.

Les troubles psychiques et cognitifs peuvent se traduire par diverses difficultés qu'elles soient organisationnelles, adaptatives ou relationnelles pouvant entraîner des situations de détresse. Elles peuvent se manifester par des perturbations chroniques du comportement ou de l'adaptation sociale et professionnelle, pouvant être majorées en cas de handicap invisible.

Nous repérons également des besoins en matière des fonctions sensorielles qui représentent un frein majeur en matière d'inclusion et d'insertion sociale.

Le public accompagné souffre également de douleurs et/ou handicaps physiques nécessitant un accompagnement spécifique puisque pouvant entraîner des restrictions et contraintes dans les activités de la vie. À noter qu'elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Nous remarquons une difficulté pour certains d'avoir accès au soin, du fait de l'isolement, la pathologie et l'offre de soin limitée sur le territoire (notamment du fait de délais d'attente importants dans les CMP ou autres institutions de prise en soin).

Nous repérons également des besoins en matière de prévention afin que la personne puisse s'approprier ses besoins de santé comme la nutrition, la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles, l'hygiène bucco-dentaire, et de diverses consommations.

« On n'a pas trop de possibilités de parler à des gens quand ça ne va pas, on peut demander une aide au SAVS pour la santé mentale [...] un mauvais sommeil ».

Les prestations proposées par le SAVS en réponse à ces besoins :

Il s'agit d'aider la personne à identifier les professionnels de santé en lien avec ses problématiques. Afin de bénéficier d'un accompagnement adapté, le référent guide la personne vers le service adéquat.

Le référent social aide à la prise de rendez-vous médicaux, paramédicaux, et peut accompagner la personne en consultation. Cet accompagnement s'avère ponctuel visant à permettre à la personne d'être ensuite autonome.

En lien avec le PAI des prestations psychologiques peuvent être mises en place de manières ponctuelles. En effet la psychologue du SAVS peut recevoir la personne accompagnée en entretien.

Des médiations peuvent également être proposées avec les aidants. En cas de repérages de fragilité psychologique, le référent et/ou la psychologue peuvent également proposer de rechercher un professionnel de santé.

L'équipe du SAVS est amenée à rencontrer et accompagner les personnes dans la gestion de leurs angoisses, de leurs difficultés psychiques. Plus particulièrement, un accompagnement afin d'identifier leurs problématiques, évaluer leurs douleurs physiques (via une échelle de la douleur, des questionnements du professionnel) afin de permettre à la personne de pouvoir adresser une plainte somatique et demander de l'aide.

« Nous accompagner physiquement au rendez-vous, ils aident [le SAVS] à faire le lien et à trouver des professionnels ».

2.2 Modélisation des modalités d'accompagnement.

Cette modélisation a été validée en assemblée générale du groupement en 2024.

ADMISSION **ACCOMPAGNEMENT**

12 mois maximum ou moins selon le projet. A chaque étape, la personne peut être accompagnée par une personne désignée de confiance ou une personne de son choix.

6 mois maximum pour co-construire le 1^{er} PAI. A chaque étape, la personne peut être accompagnée par une personne désignée de confiance ou une personne de son choix.

1^{er} contact soit par Via Trajectoire (MDPH) ou la personne, un partenaire, ...

Les documents remis à la personne

1

Si dossier complet :
Rendez-vous :
1^{er}
Avec directrice, référent(e) social(e), personne et personne de confiance ou de son choix.

Notification MDPH à jour.
Dossier unique d'admission (document via trajectoire).

2

Environ trois mois après, 2^{ème}
Rendez-vous :
Avec la psychologue, la personne, selon besoin, la personne de confiance ou de son choix.

3

Réunion de coordination
L'équipe pluridisciplinaire propose soit :
Une admission avec ou sans liste d'attente, Ou
Non admission

Un 3^{ème} rendez-vous pour explications de la non poursuite de l'admission + envoi d'un courrier (avec les motifs + propositions alternatives au SAVS).
Avec directrice, référent(e) social(e) et personne accompagnée.

4

Signature du contrat d'accompagnement
Avec directrice, référent(e) social(e), personne accompagnée.

Pack admission :
Le livret d'accueil avec Charte des droits et des libertés, contrat d'accompagnement, coordonnées du médiateur, le règlement de fonctionnement, le projet de service, document personne de confiance....
+ autorisation de prise en charge du Conseil Départemental.

5

Recueil des besoins et des attentes.
Rendez-vous avec référent(e) et la social(e) et la personne +
Un RV avec la psychologue est proposé à la personne accompagnée.

Les référents s'aident du guide d'entretien afin de réaliser le document préparatoire du PAI.

6 et 7

Réunion PAI :
Avec directrice, référents sociaux et psychologue.
Réunion de Co-construction et signature du PAI.
Avec la personne accompagnée, la directrice, le ou la référent(e) social(e) et le(s) partenaire(s).

Outil PAI complété par les référents et la psychologue + personne accompagnée et partenaires.

8

Accompagnement de la personne et mise en œuvre des objectifs du PAI.
Entre un et deux mois avant la réunion d'évaluation PAI, rendez-vous :
Avec la psychologue et la personne accompagnée.

9 et 10

Réunion d'évaluation du PAI et réalisation d'un nouveau PAI (si poursuite de l'accompagnement) :
Avec directrice, référents sociaux et psychologue.
Réunion de Co-construction et signature du bilan et du nouveau PAI.
Avec la personne accompagnée, la directrice, le ou la référent(e) social(e) et le(s) partenaire(s).
2 possibilités : si poursuite (étape 8) sinon étape 11.

Etape 11 de la procédure : fin d'accompagnement.
Signature du bilan avec modalités de fin d'accompagnement + courrier de fin d'accompagnement transmis à la personne (avec préavis d'un mois + autorisation de fin de prise en charge transmise au Conseil Départemental. Suivi 3 ans = Carte de vœux après avoir quitté le service.

3 Organisation.

3.1 Les ressources humaines

3.1.1 Accompagnement des équipes

La Directrice du SAVS inscrit l'équipe dans une relecture des modalités d'accompagnement à travers la mise en place d'espace d'élaboration. À ce titre, un tableau de réunions sur l'année est affiché en salle commune.

Elle veille à donner la juste place à la logique gestionnaire en la référant à la mission du service et le cœur de métier.

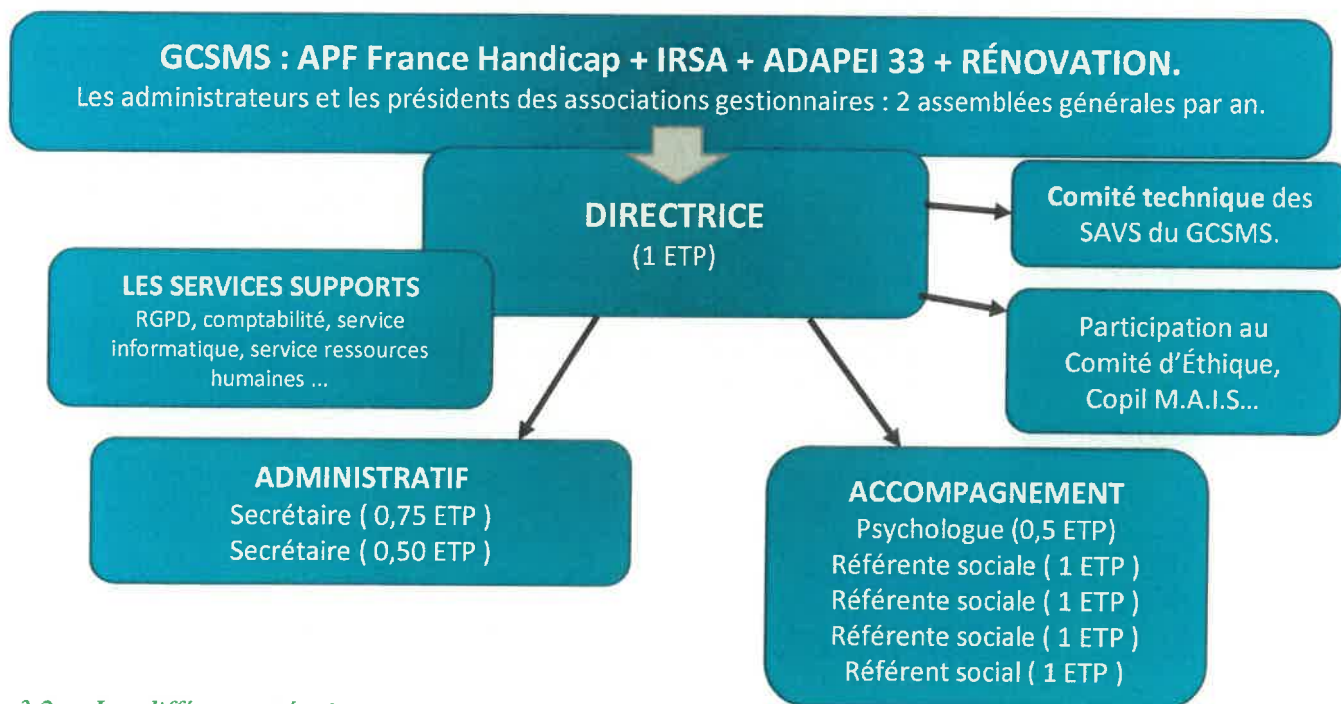
Une dynamique de formation, des fiches de poste pour chaque professionnel, une gestion du temps de travail précisée... Permettent également de répondre à ces différentes orientations préalablement citées. L'institution suffisamment bonne est celle « où l'on parle, on décide et on reconnaît ses maladies ». Xavier RENDERS.

La Directrice est également présente sur site, cela permet un accompagnement de proximité des professionnels et de la présence. Elle est également engagée dans le COPIL M.A.I.S.

L'équipe est composée de 4 référents sociaux, tous diplômés d'Etat, de deux secrétaires, une psychologue et une directrice. Chaque poste de travail possède une fiche de poste, qui est actualisée en fonction des évolutions du service.

3.1.2 Organigramme et fiches de poste.

Chaque professionnel a une fiche de poste dans laquelle il peut se référer.



3.2 Les différentes réunions

L'articulation du travail interdisciplinaire repose sur des réunions permettant aux professionnels d'élaborer ensemble leurs pratiques professionnelles. Il est également proposé des espaces d'analyse des

pratiques, ainsi que d'autres réunions dédiées à la démarche d'amélioration continue de la qualité et au développement des bonnes pratiques.

*Il existe un outil institutionnel nommé **tableau général des réunions annuelles** qui présente toutes les instances internes au fonctionnement du SAVS, les objectifs visés, les professionnels présents.... Ce tableau est affiché au secrétariat et consultable par tous.*

Voici celui de 2026 :

TABLEAU GENERAL DES REUNIONS GCSMS SAVS POLYVALENT du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

L'articulation du travail interdisciplinaire repose sur des réunions permettant aux professionnels d'élaborer ensemble leurs pratiques professionnelles. Il est également proposé des espaces d'analyse des pratiques, ainsi que d'autres réunions dédiées à la démarche d'amélioration continue de la qualité et au développement des bonnes pratiques.

Intitulé des réunions	Les professionnels	Animation	Date et heure	Lieu	Support	Objectifs
Les réunions de service.	Tous les salariés Invitation des personnes accompagnées selon l'ordre du jour (deux fois par an).	Directrice	Un jeudi par mois de 9h00 à 12h30. Dont deux réunions en présence des personnes accompagnées	SAVS	CR effectué la Directrice + actions à poursuivre sont tracées et suivies venant nourrir le plan directeur (= plan continu de la qualité).	- Vie du service et fonctionnement. - Point ressources humaines. - Préparation des questions et retours des assemblées générales. - Suivi du plan directeur (plan continu de la qualité) - Mise à jour et co-construction des protocoles. - Participation des personnes possible (par exemple, questionnaires de la satisfaction) et sans la présence des secrétaires sur ce point. - Ecriture du projet de service. - Invitation de l'administrateur référent 1 à 2 fois par an.
Les réunions de préparation du projet personnalisé d'accompagnement individualisé.		Directrice et en son absence, Psychologue.	Les jeudis entre 9h00 et 10h30. Nous présentons en moyenne deux PAI (durée 45 minutes environ).		Document préparatoire au PAI est complétée par les référents sociaux. Ensuite construction du PAI / objectifs.	- En moyenne deux PAI par semaine. - Volonté de construire les PAI en équipe. - Présentation du PAI à partir des besoins de la personne (entretien, grille, ...).
Les réunions de coordination.	4 référents Psychologue Stagiaire(s)	Directrice	Les jeudis de 10h30 à 12h30, après les réunions de préparation des PAI.	SAVS	Notes sur SILAO rédigées par les référents directement sur le dossier de la personne. Pour les autres thèmes CR de réunions rédigé par la directrice. Traçabilité sur le serveur et par année.	- Analyses et traitements des EI et des réclamations. - Points sur les situations des personnes accompagnées (analyse clinique) + ajustements des objectifs PAI. - Invitation des partenaires pour construire et mettre à jour notre connaissance des offres sur le territoire. - Traitement des demandes d'admission pour une gestion fluide des accueils et des états des effectifs. - Point sur éléments organisationnels : modifications des emplois du temps, absences, caler les rendez-vous ...
Les réunions de PAI et / ou de leur évaluation.	La personne accompagnée. Un invité selon la demande de la personne (famille, partenaires ...). Un courrier d'invitation est réalisé. Réfèrent (e) social (e) Directrice		A la carte en fonction du PAI de la personne	SAVS ou dans un tiers lieu si problème de mobilité voir à domicile de manière très exceptionnel le (problème de santé, ...).	Correction en direct avec la personne concernée sur l'outil PAI puis PDF signé (VO) sur SILAO. Florence effectue l'enregistrement du document PAI signé dans le tableau prévu à cet effet.	Il s'agit de la co-construction du PAI en présence de la personne et des partenaires. - Présentation du PAI. - Rectification et ajustement selon les échanges. - Il est précisé la durée de l'accompagnement.
Analyse des pratiques.	4 référents Psychologue Stagiaire (stage long). Invitation de la directrice si besoin.	Animateur	Le jeudi par mois de 13h30-15h30	SAVS	Pas de compte rendu seulement un état des présences tenu par le superviseur (en lien avec la comptabilité)	Extrait : « Il s'agit de proposer aux salariés un espace de réflexion et de communication médiatisée sur leur vie institutionnelle. Ces échanges s'orientent selon deux principales modalités : La clinique : l'idée est d'accompagner les équipes à se concentrer sur ce qui constitue le cœur de leur métier. Ici, les salariés évoquent des cas cliniques leurs posant problèmes dans leurs accompagnements. Ces réflexions sont l'occasion d'un apport théorique et d'une recherche sur des solutions cliniques éventuelles à mettre en place. Les relations interpersonnelles au sein de l'équipe. Ici, les salariés peuvent amener des

						<i>situations complexes de relation intra-groupe, le but étant d'en analyser les enjeux et de permettre à chacun de sortir des impasses relationnelles qui pourraient se figer. Approche transdisciplinaire ».</i>
Réunion administrative.	2 secrétaires	Directrice	2h00 dans la semaine avec chacune des secrétaires	SAVS	Rédigé par la Directrice pour suivi des actions transmis par mail (à terme CR fait par les secrétaires)	Organisation du travail administratif en lien avec la fiche de poste.
Réunion comptabilité.	1 secrétaire + comptable service support.	Directrice	5 fois par an (3 CB + 1 CA + 1 BP)	SAVS	Traçabilité des contrôles budgétaires par mail puis dans les comptes administratifs	• Point comptabilité, • Contrôle budgétaire. • BP et CA
Réunion de participation des personnes accompagnées.	Toutes les personnes accompagnées et toute l'équipe du SAVS.	Directrice + Référent (e) social (e) + psychologue	Une fois par an, généralement en octobre.	Salle communale	CR en FALC rédigé par secrétaire / validé en réunion de service et remis aux personnes accompagnées. CR classés sur le serveur et dans le classeur papier + transmis dans le cadre du rapport d'activité.	• Informations sur la vie du service • Traitement des questions des personnes accompagnées • Thématiques diverses • Pot de convivialité.
Réunion du droit d'expression.	Tous les salariés titulaires sont concernés sauf Directrice.	Sur la base d'un volontaire à chaque réunion. Réunion non obligatoire.	Le jeudi de 09h00 à 11h00.	SAVS	Questions rédigées par les salariés et réponses faites par la direction et co-signé par l'administrateur référent / traçabilité dans un classeur papier + sauvegarde informatique (enregistrement en PDF).	Cette expression a pour objet "de définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail, l'organisation de l'activité et la qualité du travail et de la production". 6 heures au total / ans.
Les comités techniques des SAVS.	Les directeurs des SAVS du groupement. Elargissement en mars avec 1 représentant de chaque SAVS.	Directrice + possibilité de présence d'un membre du GCSMS.	Une fois par trimestre	Lieu tournant sur les 5 SAVS du CGSMS	CR de réunion rédigé par la Directrice et diffusé aux directions du SAVS du groupement	• Veiller à la qualité de l'expertise technique. • Garantir la polyvalence de la prestation. • Construction du plan d'action et de son suivi. • Formation et développement. • Outil de mesure de la qualité du service et des prestations proposées aux personnes.
Assemblées générale GCSMS.	Les directions générales des associations du GCSMS et leurs présidents. Invités selon l'ordre du jour	Administrateur référent et la Directrice	Deux fois par ans en lien avec le budget prévisionnel et les comptes administratifs.	Sur le site de la DG en référence ou au SAVS	CR de réunion rédigé par la Directrice et validé par les 4 associations gestionnaires.	• Définition des stratégies de pilotage • Analyse Budgétaire et validation des orientations • Plan d'action du pilotage et suivi • Questions diverses
Dialogue de gestion.	La directrice du SAVS et Administrateur référent.		Une fois tous les deux mois et plus si besoin.	Sur site ou à distance.	CR de réunion rédigé par La directrice du SAVS.	• Suivis des axes du plan directeur • Mise en œuvre des actions validées en assemblées générales • Budget, RH, vie institutionnel ... dialogue de gestion.
Comité Ethique vers un CE de territoire (évolution en cours).	15 membres élus / pluridisciplinarité	Membres élus	Une fois par mois, en général, le lundi matin de 9h00 à 12h30.	Pessac + déplacements en fonction des situations	CR de réunion destiné essentiellement aux membres du comité éthique	• Traitement des questions éthiques • Productions d'avis consultables

3.3 Les outils institutionnels

Il existe au sein du SAVS une boîte à outils regroupant les références suivantes :

Au niveau des outils réglementaires de base :

- Le projet de service actualisé 2026-2031.
- Les calendriers d'ouverture annuel et validé en assemblée générale du GCSMS.
- Le tableau des réunions à l'année.
- Plaquette de l'instance éthique à laquelle le SAVS peut poser des questions en attendant la création d'un comité éthique de territoire.
- Le guide de promotion de la bientraitance et de lutte contre les maltraitances et traitements des événements indésirables ainsi que la chartre de bientraitance.
- Le plan bleu.

Au niveau ressource humaine :

- Le livret d'accueil du nouveau salarié ou du stagiaire.
- Règlement intérieur des salariés du GCSMS.
- DUERP actualisé en 2025.
- Protocole de gestion du temps de travail et décisions unilatérales de l'employeur crée en 2024.
- Les plannings individuels de chaque salarié.
- Le tableau des congés annuels.
- Les fiches de postes.
- Guide et trame des entretiens professionnels.
-

Au niveau des personnes accompagnées :

- Modélisation de l'accompagnement validée en Assemblée Générale du groupement.
- Dossier unique via trajectoire.
- Procédure d'admission.
- Plaquette du SAVS.
- Procédure d'accompagnement.
- Pack admission : livret d'accueil, chartre des droits et libertés, règlement intérieur, contrat d'accompagnement....
- Un exemplaire de trame de PAI et de son évaluation.
- Protocole de la participation.

Au niveau des partenaires :

- Un tableau des partenaires invités, annuellement.
- Conventions signées.

En matière de contrôle et d'évaluation, nous avons également des outils :

- Suivi de l'activité.
- Tableau de suivi des demandes d'admission.
- Tableau de suivi de PAI.
- Suivi des échéances des notifications MDPH.
- Gestion de la flotte automobile.
- Gestion de la flotte, téléphonie, internet et ordinateurs ;
- Arborescence informatique.

3.4 La démarche continue de la qualité et promotion de la bientraitance

L'amélioration continue de la qualité est au cœur des pratiques du SAVS. Les procédures sont régulièrement mises à jour. Elles sont un outil structurant de l'accompagnement et viennent utilement questionner les pratiques.

Nous avons réalisé une auto-évaluation en 2023 et nous avons été audités en été 2023.

Un plan d'action sur 3 années a été réalisé en couvrant la période 2023-2026. À partir de 2026, nous avons intégré les axes au plan directeur du projet de service afin de ne pas multiplier les outils. Ainsi, chaque année, le plan directeur 2026-2031 fera l'objet d'une évaluation dont l'analyse sera dans le rapport d'activité annuel remis au Conseil Départemental.

Le SAVS peut également faire appel à un comité d'éthique. Cette instance interdisciplinaire et consultative permet de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions, à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

Concernant les événements indésirables et les réclamations, le SAVS tient à jour un registre sur ces deux niveaux.

Les EI sont analysés et font l'objet d'un suivi des plans d'action et d'une évaluation. Cet aspect fait également l'objet d'un protocole nommé « *Le guide de promotion de la bientraitance et de lutte contre les maltraitements et traitements des événements indésirables et la chartre de bientraitance* ».

3.5 Dynamique partenariale

Afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées, le SAVS est amené à travailler avec un grand nombre de partenaires. Ces derniers sont répertoriés dans des classeurs qui recensent par thématiques les partenaires mobilisables (ex. : loisirs, emploi et formation, mobilité, santé, etc.). Chaque membre de l'équipe peut compléter ces outils au gré des partenaires rencontrés.

Pour favoriser la réalisation des projets de vie des personnes accompagnées, le SAVS a initié un travail partenarial avec les différents acteurs du territoire (MDS, CCAS, CMP, SAAD, les évaluateurs, MDPH, etc....). Ce travail de coopération est fait de rencontres et/ou contacts réguliers ou occasionnels avec les professionnels de terrain :

– Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Individualisé, le service est amené à coordonner avec les professionnels intervenant dans la situation des personnes accompagnées. Des points peuvent être faits pour favoriser l'expression des besoins, la réalisation des objectifs et garantir la cohérence et la coordination des interventions. De plus, la personne peut, si elle le souhaite, être accompagnée par un partenaire ou une personne de son choix à chaque étape de son suivi et plus particulièrement lors de la co-construction et la signature de son PAI.

– Au niveau institutionnel, le SAVS organise tous les mois des rencontres avec différents partenaires. L'objectif est d'avoir une meilleure connaissance de l'offre de service existante pour orienter les personnes accompagnées vers les interlocuteurs les plus adaptés à leurs besoins et situations. *À ce titre, un tableau de rencontre partenaire de l'année en cours est mis en place.*

Parmi l'ensemble des partenaires, nous rencontrons des services plus régulièrement :

- Les ESAT du territoire : une convention de partenariat a été signée avec les 2 ESAT du territoire pour faciliter les échanges d'informations autour des situations des personnes accompagnées par nos services respectifs.
- Le CMP de Biganos
- Les services de mandataires judiciaires.

Pour que le service soit repéré comme une ressource sur le territoire et pour améliorer sa visibilité, l'équipe du SAVS présente ses missions et son fonctionnement aux partenaires susceptibles d'orienter des personnes en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement SAVS.

Le service participe également à plusieurs instances de territoire :

- des instances réunissant un grand nombre de partenaires du territoire (ex. : réunion partenariale du Val de l'Eyre) autour de thématiques spécifiques (logement, mobilité, insertion professionnelle...).
- des événements regroupant des acteurs intervenant dans le champ du handicap (ex. : stand tenu par le SAVS lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées)
- engagement de la direction du SAVS au sein du M.A.I.S, du comité technique du GCSMS, des rencontres avec la MDPH, des directions d'établissement, des inspecteurs du Conseil Départemental de Gironde, de l'engagement dans le contrat local de santé, Pôle territorial, rencontres des élus....

Enfin, le SAVS a amélioré ses outils de communication à destination des professionnels et des personnes accompagnées par la réalisation d'un court métrage mis en ligne sur le site internet. Il est traduit en LSF et favorise une meilleure visibilité des missions du service.

Le détail de la liste de nos partenaires se trouve sur notre site internet en partenariat avec le Dispositif d'appui à la coordination.

3.6 Le comité technique du GCSMS

Lors de la création du SAVS, les administrateurs ont créé un Comité technique constitué des directions des SAVS de chaque association. Cette instance est animée par la direction du SAVS Polyvalent.

Ce comité technique est un outil qui permet de développer la polyvalence du SAVS. Pour ce faire, *un plan d'action du Comité Technique GCSMS* a été réalisé collectivement. Il est mis à jour et ajusté trois fois par an avec l'ensemble des directions des SAVS du groupement. Toutes les actions de ce plan nous aident à développer et à garantir l'approche par la polyvalence des publics.

Une fois par an, nous organisons un comité technique élargi, avec un professionnel de chaque SAVS afin d'évaluer le plan d'action. Au sein du SAVS Polyvalent, un référent est nommé.

L'équipe du SAVS est pleinement engagée dans les différentes actions et participe à plusieurs niveaux (immersion de salariés du groupement, formation, étude clinique...).

Il s'agit d'une spécificité du SAVS pleinement soutenue par les administrateurs du GCSMS qui permet d'incarner la notion de polyvalence à la fois dans les publics accompagnés mais aussi dans les prestations proposées.

4 Le plan directeur à 5 ans.

Depuis sa création, le service a connu de nombreux changements de cadre de direction, ce qui n'est plus le cas depuis 2022. Cette stabilisation est en lien avec la décision des administrateurs : l'arrêt des mises à disposition des salariés. Ce qui a été salutaire.

Malgré un contexte de tension budgétaire et d'instabilité à plusieurs niveaux, le GCSMS souhaite maintenir sa dynamique d'un portage du service à 4 entités fondatrices. La gouvernance du GCSMS est dans une dynamique avec les deux assemblées générales annuelles.

L'évaluation externe a révélé une qualité de l'accompagnement et une réelle polyvalence du service. Le rapport a été déposé en juillet 2023 et le Conseil Départemental a rédigé les conclusions en octobre 2025.

Pour construire le plan directeur, nous avons :

- **Réalisé par un SWOT en équipe**, ce dernier a également été présenté en comité technique du GCSMS pour avis.
- **Intégrer les actions** suites à **l'évaluation de la qualité** effectuée en 2023 et l'analyse du Conseil Départemental reçue en septembre 2025 :
 - Formation à la prévention et à l'éducation à la santé des professionnels *« les connaissances relatives aux outils et aux méthodes de prévention santé et l'identification des ressources mobilisables locales ou itinérantes sont à actualiser. Des connaissances spécifiques aux déficiences des personnes sont à développer »*⁵.
 - Sur la question du questionnement éthique : *« les professionnels indiquent ne pas avoir bénéficié de sensibilisation, ce qui peut être développé par une action de formation »*.
 - Revoir le protocole sur la bientraitance et la gestion des EI. Traitement des plaintes et réclamations : *« nommer un référent bientraitance en mesure d'animer le déploiement de la démarche peut être développé »* et ajoute *« mieux classer les EI et réclamations »*.
 - Mieux connaître les ressources du territoire : *« un support pour les professionnels et une présentation adaptée pour les personnes accompagnées »*.
 - Promouvoir une politique favorisant la QVT
- **Pris en compte, l'analyse des administrateurs** du groupement et de la Directrice en matière de perspectives de développement.

⁵ Extrait du rapport transmis par le Conseil Départemental de la Gironde en date du 23/10/2025.

LES FORCES	LES FAIBLESSES
Structure qui incarne les valeurs sur le terrain (cf. rapport des évaluateurs en 2023) / congruence entre ce qui est écrit et ce qui est fait. Structure à taille humaine (nous connaissons toutes les personnes) = permet un accueil contenant. Réactivité. Souplesse et organisation fluide. Efficience. Son taux de rotation : nombre de personnes accompagnées chaque année. Un budget à l'équilibre et qui peut répondre aux petites charges imprévues. Dynamique d'équipe. Professionnels qualifiés (sur le plan de l'accompagnement) et équipe pluridisciplinaire. Désir d'équipe d'être dans la réflexion clinique. Un service qui ne croule pas sous le poids des process inhérents aux grandes organisations = nous avons plus de réactivité et de créativité. 17 suivis par référent = rencontres régulières/accompagnement + régularité. Nous pouvons ajuster en fonction de la personne (nombres de rencontres). Rencontres des partenaires : nous actualisons régulièrement notre connaissance de l'offre du territoire. Au niveau matériel : le nombre de véhicules suffisant qui permet de couvrir les besoins + matériels informatiques. Une organisation à la recherche de l'efficacité. Comité technique dynamique du GCSMS avec un plan d'action évalué plusieurs fois par an + dynamique de formations. Système d'information performant : compta-paye-facturation (EIG), gestion des temps (OCTIME), mise en place du Dossier unique de la personne (SILAO).	La liste d'attente : 15 mois avant une admission. Réflexion à avoir concernant une veille des personnes qui décrochent du SAVS (en lien avec leur handicap) /comment faire ? La gestion de la PFI (plateforme d'insertion) : complexité dans la gestion. De plus, le terme « PFI » n'est pas adapté pour le SAVS. Pauvreté dans l'offre de soin sur le territoire (rapport du contrat local de santé). Multiplication des PAI pour les personnes lorsqu'elles sont accompagnées par plusieurs services + difficultés de collaboration avec certains partenaires. Cet axe est au cœur de la transformation de l'offre. Les services supports sauf les contrats directement gérés par le GCSMS (par exemple, le RGPD) / déséquilibre de représentativité (actuellement services supports essentiellement portés par ADAPEI 33. Passer à 15 suivis par référent / pour augmenter la qualité des prestations + s'aligner avec la pratique des SAVS du groupement. Déséquilibre dans les droits des salariés (congés trimestriels, chèques cadeaux...). L'attente d'une place en établissement pour les situations les plus déficitaires. Réduire le nombre de personnes ayant un accompagnement de plus de 6 ans afin d'être en adéquation avec l'orientation du Conseil Départemental tout en prenant en compte la qualité d'accompagnement et de la mise en œuvre des objectifs du PAI.

Démarche d'amélioration continue de la qualité intégrée au fonctionnement du service. Anticipation sur la réforme Serafin-Ph. Intégré dans les pratiques professionnelles. Cotations des actes. Mise à jour des outils 2002. Boîte à outils actualisée.	
LES OPPORTUNITÉS	POINTS DE VIGILENCE
Fin du bail en 2026 : occasion de poser la question du sens des locaux (bénéfices, sens et coût ?). Emplacement stratégique (Biganos)/gare/transport... Développement en dispositif SAMSAH / SAVS qui se déploie sur le plan national + aide du CMP de Biganos (qui eux-mêmes ne parviennent pas à répondre aux besoins sur le plan du soin) / Association Rénovation Être en GCSMS et pouvoir s'inspirer des avancées dans chaque entité. Évolution du modèle de gouvernance ? En lien avec la transformation de l'offre et des modèles d'offre territoriale. Bonne intégration territoriale et partenariat dynamique.	Contexte budgétaire incertain. Histoire du GCSMS / porter le projet initial pour une traçabilité. Embolie des établissements de type FAM/FV ne permettant pas d'orientation des personnes accompagnées.

À partir de cette analyse SWOT, voici les 5 axes validés par les administrateurs lors de l'Assemblée Générale du GCSMS d'octobre 2025 :

- Favoriser la participation des personnes afin de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du SAVS.
- Développer l'approche orientée rétablissement et pouvoir d'agir en adéquation avec les valeurs du groupement.
- Mieux répondre aux besoins sur le territoire des personnes en attente d'un accompagnement.
- Innover pour mieux accompagner : le projet d'accompagnement individualisé.
- Favoriser la qualité de vie au travail.

Ce plan directeur définit nos orientations stratégiques pour les cinq années à venir et s'articule autour de 5 axes majeurs.

Sa conception est le fruit d'un travail collaboratif mené avec les salariés et les personnes accompagnées, notamment à travers des réunions de participation dédiées à certaines actions.

Ce plan a été officiellement validé lors de l'Assemblée générale du groupement. Afin d'en assurer le suivi et l'efficacité, il fait l'objet d'une évaluation annuelle intégrée au rapport d'activité.